

!!! Demande à formuler AVANT le 14 février !!!

**Modèle de demande individuelle d'autorisation d'absence
pour formation syndicale**

NOM Prénom
Grade et fonction
Établissement

à Mme le recteur
s/c de M. [ou Mme] ,
Proviseur [ou Principal] de.....

Conformément aux dispositions de la loi n° 84/16 du 11/01/1984 (art. 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le **jeudi 14 mars 2019** pour participer à un stage de formation.

Cette journée se déroulera au **collège Condorcet à Tullins**. Elle est organisée par le SNES-FSU Isère sous l'égide de l'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour formation syndicale (arrêté du 29/12/99 publié au J .O.R.F. du 6 Janvier 2000).

À le
Signature

Coupon réponse à envoyer au snes

Nom : Prénom :
Etablissement : Tel :

Je m'inscris au stage syndical du 14 mars 2018.

A renvoyer par courrier à Snes 38 32 bd de l'Europe 38100
Grenoble ou par mail à snes.fsu38@wanadoo.fr



**Démocratisation de l'école
et innovations pédagogiques**

Stage syndical
Jeudi 14 mars 2019
de 9h à 17h
au collège Condorcet
à Tullins



SNES Isère
Bourse du travail
32 avenue de l'Europe – 38100 Grenoble

04 76 23 14 18
snes.fsu38@wanadoo.fr



Au programme

Pour résoudre le défi de la démocratisation de l'école, l'institution impose ses « bonnes » pratiques pédagogiques ou dispositifs innovants, sans pour autant faire confiance aux enseignants ou aborder la question des moyens.

Lors de ce stage, nous vous proposons de faire un état des lieux du traitement de la difficulté scolaire ces dernières années.

Après un rapide tour d'horizon de l'état de la recherche sur les différents concepts de l'innovation pédagogique, nous réfléchirons ensemble aux défis posés par la réussite de tous les élèves.

1. De la massification à la démocratisation

*Histoire et contexte de la massification
De la massification à la démocratisation*

2. Les innovations pédagogiques au service de la démocratisation ?

« Mesures », « dispositifs », « solutions » : comment la démocratisation a-t-elle été pensée ?

« Pratiques innovantes » : des leviers pour démocratiser l'école ?



Le Stage syndical : un droit pour chacun !

Chaque agent dispose d'un capital de 12 jours par an pour congés de formation syndicale avec traitement intégral.

L'absence est de droit à condition de formuler la demande 1 mois avant la date du stage. (cf modèle p.4)

Le délai passé, il est toujours possible d'en faire la demande. Elle peut être acceptée, éventuellement avec rattrapage des heures.

En cas de question ou de problème, n'hésitez pas à contacter le correspondant SNES de l'établissement ou la section départementale.



Comment participer ?

1. Demander l'autorisation d'absence auprès du chef d'établissement en complétant le modèle ci-dessous avant le 14 février 2019.

Il n'est pas nécessaire de fournir une convocation. Une non-réponse de l'administration vaut accord. Si vous n'avez pas de nouvelles de votre demande, c'est donc que tout est bon !

2. S'inscrire auprès de la section départementale en envoyant un mail précisant Nom, Prénom, Établissement, Téléphone.

3. Le jour du stage, on vous remettra une attestation de présence au cas où votre chef d'établissement la demanderait.